



MANIFESTE — ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

LOGEMENT ABORDABLE

UN INVESTISSEMENT DE LONG TERME

POUR UNE AUTRE EUROPE PLUS PROCHE

DE SES CITOYENS ET DE SES TERRITOIRES



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Les Hlm, habiter mieux, bien vivre ensemble

Promouvoir nos missions d'intérêt général dans l'Union



JACQUES DELORS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

« Oui, votre rôle est important! Le marché intérieur ne peut se réaliser avec succès, sans un nécessaire équilibrage social. Pas de volet social, sans volet logement social. Et le logement social, c'est vous! Non seulement vous devez jouer un rôle dans l'édification de la politique sociale européenne, mais vous devez y aller ensemble. Organisez-vous et vous serez reconnus comme un interlocuteur de la Commission européenne. »

Réunion avec une délégation de représentants de fédérations de logement social des États-membres conduite par Roger Quillot, Président de l'UNFOHLM (USH) et Président fondateur du CECODHAS (Housing Europe), Bruxelles juillet 1987



ROMANO PRODI, ANCIEN 1^{ER} MINISTRE ITALIEN
ET ANCIEN PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
ET JEAN-CLAUDE JUNCKER, PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

« *We need social infrastructure,
we need affordable housing* »

23 JANVIER 2019 - BRUXELLES

« Dans son dernier rapport sur l'état du logement dans les métropoles européennes, la Banque Mondiale alerte les dirigeants de l'Union européenne quant aux conséquences de la crise du logement sur sa cohésion économique, sociale et territoriale.

Elle vient ainsi confirmer les conclusions d'un autre rapport, de la Commission européenne cette fois, constatant que les investissements en infrastructures sociales, dont le logement social, avaient été réduits, notamment en raison des contraintes économiques et budgétaires, entraînant des tensions sociales dans les États membres et des coûts sociaux induits.

Le logement abordable est sur le devant de la scène dans l'ensemble des métropoles européennes. Cela à la veille des élections européennes et du lancement d'un vaste débat sur l'avenir de l'Union européenne, sur fond de Brexit et de montée du populisme anti-européen.

Et pourtant, de nombreuses expériences européennes ont démontré qu'investir dans le logement social contribue, pour l'Union européenne, outre à mettre en œuvre ses propres politiques, à être plus proche de ses citoyens, de leur vie quotidienne, à être plus proche de leurs territoires.

Nous le constatons en France, dans nos immeubles et quartiers dans lesquels l'Europe s'est invitée, avec le FEDER et plus récemment avec la BEI, pour rénover thermiquement les Habitations à Loyer Modéré. Cela a contribué à améliorer les conditions de vie des habitants, permis de réduire leurs dépenses de chauffage, tout en luttant contre le changement climatique et en créant de nouveaux emplois dans les territoires.

Voilà de l'innovation concrète, utile, impulsée par l'Europe, qui a fait ses preuves et qu'il

faut désormais déployer à grande échelle, qu'il faut rendre encore plus lisible pour les ménages qui sont les bénéficiaires finaux de ces investissements sociaux.

La révision de la politique de cohésion 2021-2027 et du plan d'investissement stratégique InvestEU doivent être l'occasion de changer de braquet.



Pour cela, nous avons souhaité être présents dans le débat qui va s'ouvrir sur l'avenir de l'Union européenne, dans le cadre des élections européennes de mai prochain, et ce dans la perspective d'un « [sommet européen du logement](#) » que nous appelons de nos vœux.

L'Union sociale pour l'habitat entend ainsi faire du logement abordable l'un des enjeux des prochaines élections européennes.

Il est urgent de refonder l'Europe avec un nouveau projet pour ses citoyens.

L'Europe doit nous aider à agir ensemble d'une manière plus efficace pour mieux faire face à ce défi commun à tous les États-membres :

un logement abordable pour tous! »

JEAN-LOUIS DUMONT,
PRÉSIDENT DE L'USH

Crise du logement abordable UE

Notre défi commun



LAURENT GHEKIERE, PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU LOGEMENT SOCIAL, HOUSING EUROPE, DIRECTEUR DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'UE DE L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

La disponibilité de logements abordables et décents s'impose comme une préoccupation croissante et quotidienne des citoyens de l'Union européenne. Ce phénomène s'est accéléré ces dernières années. Selon Eurostat, le prix des logements dans les villes et métropoles européennes a augmenté plus rapidement que les salaires. Selon la Banque Mondiale, les ménages européens craignent aujourd'hui de ne plus être en mesure de trouver un logement décent, de ne plus avoir les moyens de s'en offrir un, en accession à la propriété ou en location, là où ils travaillent, là

où ils ont le plus de chance de trouver un emploi. Le lien logement-mobilité est désormais un enjeu européen à part entière, au côté du lien logement-emploi. Les jeunes, les nouveaux arrivants, les familles monoparentales et les personnes âgées dans les grandes villes sont tout particulièrement concernés. Le nombre de personnes sans-abri est croissant, notamment parmi les jeunes. Le « sans-abrisme » est devenu un élément structurel des métropoles européennes malgré la proclamation du droit au logement dans l'Union européenne et la mobilisation des associations.



MARIO MONTI, COMMISSAIRE À LA CONCURRENCE

« Le logement social est pleinement en phase avec les objectifs du Traité. C'est un élément légitime de politique publique et limité à ce qui est nécessaire, il est dans l'intérêt de la Communauté qu'il soit soutenu »

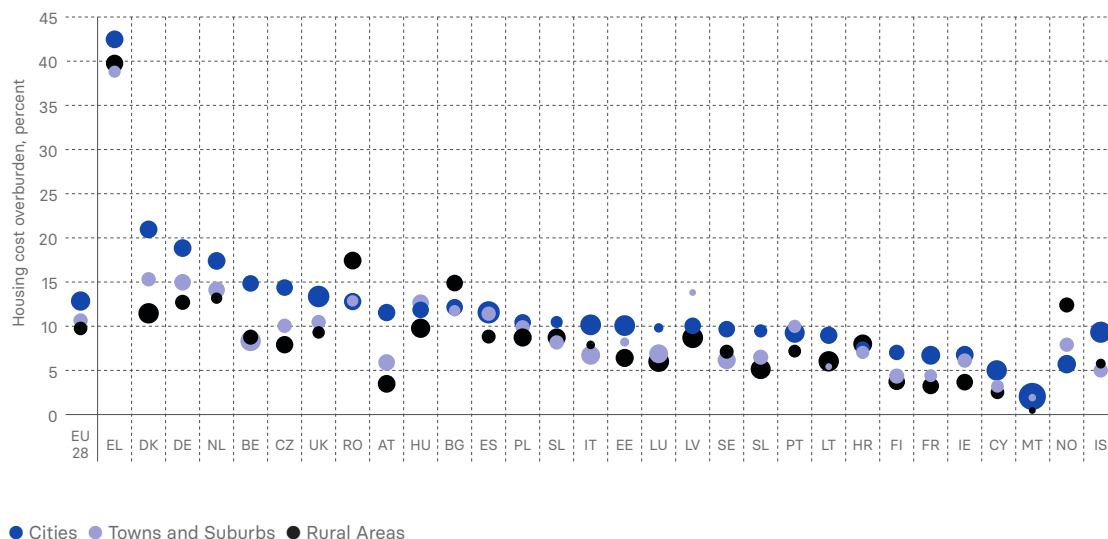
DÉCISION 209/01 DU 3 JUILLET 2001

Un logement abordable et décent pour tous : une condition fondamentale de la cohésion économique et sociale, un objectif à atteindre dans l'intérêt de l'Union européenne

Le logement est au cœur même des fractures économiques et sociales de plus en plus grandes dans l'Union européenne. Selon le rapport d'alerte de la Banque Mondiale, il s'agit d'une cause majeure de l'érosion de la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne. Le logement fait partie intégrante des nouveaux défis auxquels l'Europe doit apporter des réponses concrètes et lisibles pour ses citoyens, des réponses efficaces par la mise en

commun des pratiques et des moyens d'intervention. Un défi étroitement lié à ceux de la montée du populisme, du communautarisme, de l'urgence climatique, des crises démocratiques et migratoires ou encore des disparités territoriales croissantes entre les métropoles européennes et les territoires péri-urbains en déprise.

Taux de ménages en surcharge de dépenses logement (+40 % du revenu)



En cause, la rupture des investissements de long terme en infrastructures sociales, en logements abordables

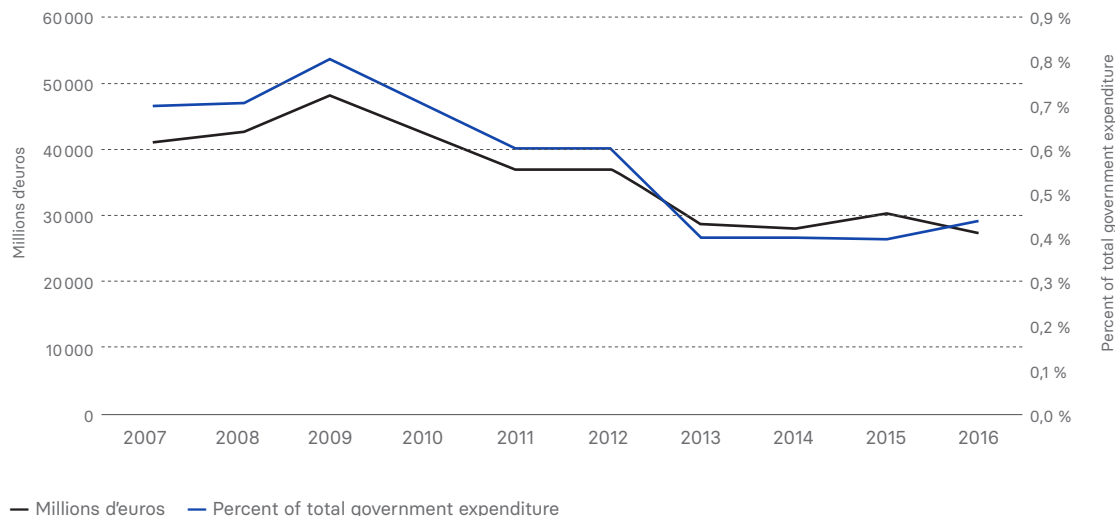
Si le logement est devenu difficilement accessible, notamment dans les centres métropolitains, c'est parce que l'offre de logements neufs, en particulier de logements sociaux et abordables, n'a pas progressé aussi vite que la demande, une demande boostée par des migrations tant internes

qu'externes. Un déficit d'investissement de long terme aujourd'hui reconnu, induit par les contraintes budgétaires inhérentes à la gouvernance économique de l'Union européenne, à la rigidité du Pacte de stabilité et de croissance qu'il conviendra de réformer.

L'accélération de la pénurie de logements abordables

et l'augmentation du prix des logements dans de nombreuses villes européennes indiquent par ailleurs que les marchés immobiliers dysfonctionnent, qu'ils se financiarisent et qu'une intervention publique régulatrice au niveau local est désormais nécessaire, au-delà de la captation de l'offre de logements par Airbnb.

Public expenditure housing



Source : Eurostat (2016), General expenditure by function (COFOG)



LASZLO ANDOR,
COMMISSAIRE À L'EMPLOI, AUX AFFAIRES SOCIALES ET À L'INCLUSION

« La crise financière est étroitement liée à la crise du logement. Les déséquilibres dans le secteur du logement sont en partie des causes et les conséquences des turbulences financières.

Il est clair que la politique du logement relève de la compétence des gouvernements nationaux ou régionaux mais certaines décisions peuvent être influencées par la politique européenne. »

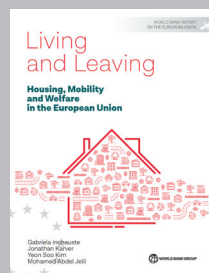
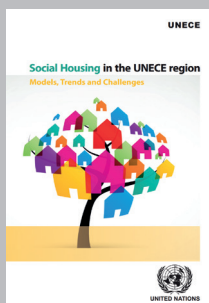
L'EUROPE REDESSINE LE LOGEMENT SOCIAL, EUROPOLITIQUE, SUPPLÉMENT 4328 DU 16 DÉCEMBRE 2011

La crise du logement abordable dans l'UE

Banque Mondiale, OCDE, Banque de développement du Conseil de l'Europe, Eurostat, Housing Europe, Fédération hypothécaire européenne, FEANTSA, tous les rapports récents convergent dans leur analyse quant à l'existence d'une crise structurelle du logement abordable dans l'Union européenne.



RAPPORTS DISPONIBLES EN LIGNE DANS NOTRE BLOG EUROPE [HTTPS://UNION-HABITAT-BRUXELLES.EU/LOGEMENTABORDABLE.U](https://union-habitat-bruxelles.eu/logementabordable.eu)



CORINA CRETU,
COMMISSAIRE À LA POLITIQUE RÉGIONALE

« Le logement social est essentiel par sa contribution à notre fabrique sociale, une expression de la solidarité, un baromètre de la croissance et de l'inclusion sociale dans les régions et dans les villes. C'est la raison pour laquelle l'Europe soutient le logement social dans tous les États-membres »

17 JANVIER 2019

Quelques chiffres-clés

› **2 000 MD€**

(13,1 % PIB) : dépenses logement des Européens (logement + charges).

› **+1,5 pt de %**

augmentation des dépenses logement des Européens 2007/2017 (Eurostat).

› **50 MD€**

déficit d'investissement de lutte contre la précarité énergétique des Européens.

› **25 %**

part des dépenses logement dans le budget des Européens (Eurostat).

› **40 %**

part des dépenses logement dans le budget des Européens pauvres (< 60 % du revenu médian).

› **194 MD€/an**

coûts sociaux induits par le mal-logement des Européens (Eurofound).

› **7 MD€**

déficit d'investissement en logement abordable pour les Européens.

Les réponses actuelles de l'Union européenne

› **10 MD€**

EFSI investissements dans les infrastructures sociales (dont logement social et abordable).

› **70 000**

ménages bénéficiaires finaux du FEDER / rénovation thermique de leur habitation à loyer modéré (HLM) en France (FEDER 2009-2013 – Plan de relance économique du Président Barroso).

› **572 000**

ménages : bénéficiaires finaux des prêts BEI au logement abordable UE (2011-2015).

› **4 %**

part des investissements EFSI en infrastructures sociales dans le total des investissements EFSI.

› **5,5 MD€**

prêts au logement social UE de la BEI (2011-2015) dont 12,81 % pour la France.

› **6,2 MD€**

prêts au logement social de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (2000-2016).

› **5 MD€**

ESIF affecté à la rénovation thermique des logements (FEDER 2014-2020).

Manifeste : Le Parlement européen doit faire usage de son pouvoir d'initiative sur la question du logement abordable et booster sa communication en direction des citoyens européens

L'Union européenne doit veiller au respect des objectifs de son Traité en matière de cohésion économique et sociale, à la mise en œuvre effective de ses droits fondamentaux, et notamment du droit à l'aide au logement.

L'Union doit garantir une mise en œuvre effective de son socle de droits sociaux, dont le droit à l'accès au logement social pour les ménages européens dans le besoin.

Il en va de la crédibilité de l'Union européenne, de ses institutions et des membres de son Parlement, auprès de ses citoyens et de ses territoires.

C'est pourquoi, dans le cadre des [élections européennes de mai prochain](#), nous appelons les candidats :

- › [à se saisir de cette question qui touche à la vie quotidienne des Européens ;](#)
- › [à se saisir de cette question qui est au cœur de la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union ;](#)
- › [à faire du logement social et du logement abordable un sujet à part entière de la campagne et du prochain mandat.](#)

Fort de nos 30 ans de présence à Bruxelles¹, nous portons ainsi au débat une proposition de [plan d'action européen du logement abordable](#) en 5 points concrets, dans le respect du principe de subsidiarité, et vous invitons à vous engager à exercer pleinement le pouvoir d'initiative du Parlement européen.

1. HLM, demain s'écrit également à Bruxelles. 1988-2018 Bilan et perspectives



MARGRETHE VESTAGER,
COMMISSAIRE À LA CONCURRENCE

« La Commission a accepté la mixité sociale et la cohésion sociale comme des objectifs de politique publique valables pour lesquels des aides d'État peuvent être accordées au logement social dans le cadre de la décision SIEG de 2012 »

RÉPONSE À UNE QUESTION ÉCRITE DU PARLEMENT EUROPÉEN, E-001712/2017

Logement abordable UE : plan d'action européen 2019-2024

1 >

PARTENARIAT LOGEMENT DE L'AGENDA URBAIN UE

Accompagner, à l'appui d'un programme européen dédié, les villes et les métropoles européennes dans leurs échanges sur les politiques locales du logement et les bonnes pratiques en matière de régulation des marchés locaux du logement et d'investissement dans l'offre de logements abordables. L'**agenda urbain UE** et son **partenariat logement** (Pacte d'Amsterdam), qui doit être reconduit et auquel doit prendre part le Parlement européen, doivent pouvoir servir de cadre de mise en œuvre de ce programme européen. Chaque année, le Parlement européen doit établir un rapport d'évaluation de ce programme européen.

2 >

UN FOND D'INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES SOCIALES – LOGEMENT ABORDABLE

Soutenir l'investissement dans les infrastructures sociales par la création d'un **Fond européen d'investissement dédié au logement abordable** par la mise en synergie et l'exploitation de l'effet de levier :

- > de la **politique de cohésion 2021-2027** qui devra booster l'effort d'investissement en matière de rénovation thermique des logements et l'étendre aux projets d'innovation sociale dans les territoires ainsi qu'à l'accueil des migrants,
- > du **plan d'investissements stratégiques « InvestEU »** (Juncker 2) et de son ouverture aux infrastructures sociales, et par conséquent au logement social et abordable, qu'il conviendra de dé plafonner pour aller au-delà des 4 % actuels,
- > et de la poursuite de la mobilisation de la **Banque Européenne d'Investissement**, la banque de l'Union, en matière de financement du logement social et abordable dans le cadre de cette nouvelle priorité sociale au plan d'investissements stratégiques.

Mettre en œuvre un plan de communication en direction des citoyens européens relatif à ce fonds européen pour le logement abordable et une publicité en direction des ménages bénéficiaires finaux.



PIERRE MOSCOVICI
COMMISSAIRE EUROPÉEN AUX AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

« Le soutien du Fonds européen pour les investissements stratégiques au projet de logements sociaux développé par le réseau Canopée met en évidence la dimension sociale du Plan Juncker, qui a d'ailleurs vocation à se renforcer à l'avenir. C'est un projet dont nous pouvons être fiers et qui montre toute la valeur ajoutée de l'Europe dans la vie quotidienne des Français »

24 JANVIER 2019

3 >**SEMESTRE EUROPÉEN –
RÉVISION DU PACTE
DE STABILITÉ ET
DE CROISSANCE**

Mettre en place une surveillance de nature partenariale des marchés locaux du logement et des recommandations-pays, associant le Parlement européen, tout en pondérant les investissements de long terme en infrastructures sociales, notamment les investissements en logements sociaux et abordables, dans le calcul du déficit budgétaire des États-membres. Tenir compte des coûts évités par ces investissements de long terme en infrastructures sociales.

4 >**SOCLE EUROPÉEN
DES DROITS SOCIAUX**

Le Parlement européen doit être le garant de la **mise en œuvre effective dans les politiques de l'Union** du volet logement du socle européen des droits sociaux (paragraphe 19), et notamment du « droit à l'accès à un logement social et à une aide au logement de qualité » pour les ménages dont les besoins ne sont pas satisfaits spontanément par les seules forces des marchés locaux du logement. Le Parlement européen doit produire un rapport annuel d'évaluation de la mise en œuvre du volet logement du socle européen des droits sociaux.

5 >**MARCHÉ INTÉRIEUR-
CONCURRENCE :
UN CADRE ADAPTÉ**

Consolider le cadre juridique applicable au logement et notamment sécuriser les régimes d'aides d'État au SIEG de logement social (Décision CE) et le régime de taux réduits de TVA pour les logements fournis dans le cadre d'une politique sociale (Directive), tout en garantissant aux États-membres la pleine compétence à définir les missions du logement social et ses obligations de service public comme vient de le rappeler la CJUE (affaire T 202/10 RENV II),

Toujours à l'initiative du Parlement européen, il est également proposé d'organiser :

**UN SOMMET EUROPÉEN
DU LOGEMENT**

Un « **Sommet européen du logement** » réunissant chaque année l'ensemble des parties prenantes, pour la mise en œuvre et le suivi de ce plan d'action « logementabordableUE » / « affordablehousingEU » et pour sa communication adaptée en direction des citoyens à l'appui d'un rapport d'initiative sur « **L'état du logement dans l'Union européenne** ».

Pouvoir d'initiative

Le prochain Parlement européen doit :

- › reprendre l'initiative sur la question du logement abordable dans l'UE et faire usage de son pouvoir d'initiative;
- › mieux communiquer sur ses actions concrètes en direction des citoyens qui l'ont élu par un rapport annuel sur l'état du logement dans l'Union européenne.

2014-2019



Bilan de la mandature pour le logement

- › **Parlement européen** : proclamation du Socle européen des droits sociaux et son paragraphe 19 – Droit à l'accès à un logement social ou à une aide au logement de qualité.
- › **Commission** : Plan Juncker 2 d'investissements stratégiques – Éligibilité aux investissements en infrastructures sociales.
- › **Comité des Régions** : avis d'initiative « Pour un programme européen pour le logement » (rapport Imane).
- › **CJUE** : arrêt sur la définition du SIEG de logement social (affaire T202/10 RENV II).
- › **Constitution d'un intergroupe parlementaire** « Investissements de long terme ».
- › **Reconduction de l'intergroupe parlementaire** « Services publics - biens communs ».
- › **Reconduction de l'intergroupe parlementaire** « Urban – Logement ».

2009-2014



2004-2009



Bilan de la mandature pour le logement

- › **Parlement européen** : résolution sur le logement social dans l'Union européenne (rapport Delli).
- › **Parlement européen** : déclaration écrite sur le logement social (WD852010) signée par 5 groupes politiques.
- › **Parlement européen** : révision directive marchés publics – volet coopération public-public exclue du champ de l'appel d'offres, coopération public-public applicable aux coopérations entre organismes de logement social (rapport Tarabella).
- › **Parlement européen** : règlement FEDER – reconduction des mesures d'éligibilité au FEDER des investissements en rénovation thermique des logements sociaux, déplaçonnement de la mesure.
- › **Parlement européen** : révision de la directive TVA – reconduction du régime des taux réduits aux logements fournis dans le cadre d'une politique sociale.
- › **Parlement européen** : soutien à l'insertion dans le Traité de la Charte européenne des droits fondamentaux comprenant le droit à l'aide au logement (article 34).
- › **Commission** : Décision CE de reconduction de l'exemption de notification des aides d'État au logement social au titre des SIEG soutenue par le Parlement européen.
- › **Comité des Régions** : avis d'initiative « pour un agenda européen pour le logement social » (rapport Hutchinson).
- › **Constitution de l'intergroupe parlementaire « Services publics »**.
- › **Reconduction de l'intergroupe parlementaire « Urban – Logement »**.

Bilan de la mandature pour le logement

- › **Commission** : décision CE d'exemption de notification des aides au logement social au titre des SIEG.
- › **Commission** : communication sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG) dont le logement social.
- › **Commission** : communication sur les services d'intérêt général (SIG), y compris les services sociaux d'intérêt général (SSIG).
- › **Parlement européen** : directive Services dans le marché intérieur, exclusion des agréments de logement social du champ d'interdiction des régimes d'autorisation (rapport Gebhardt).
- › **Commission** : plan de relance économique Barroso : révision du règlement FEDER – éligibilité des investissements en rénovation thermique des logements sociaux, en offre de logements pour les communautés marginées et à la rénovation urbaine, proposition soutenue par le Parlement.
- › **Constitution d'un intergroupe parlementaire « Urban – Logement »**.

Our homes are where Europe's future starts!



« Avec plus de 23 millions de logements, les membres d'Housing Europe représente 11 % du stock de logement dans l'UE. Ce pourcentage est en diminution depuis le début de la crise financière de 2008 et c'est une mauvaise nouvelle pour l'Europe.

C'est une mauvaise nouvelle pour l'Europe car ce dont les citoyens européens ont besoin et ce qu'ils demandent, c'est évidemment plus de logements abordables.

L'accès à un logement digne et abordable est devenu l'une des préoccupations centrales des citoyens Européens. Ils sont plus de 1 sur 10 à dépenser plus de 40 % de leur ressource pour se loger. Le logement est devenu la dépense contrainte la plus importante dans le budget des ménages européens, il représente 24 % de leurs dépenses mensuels.

L'absence ou la pénurie de logements abordables est en train de devenir une arme de destruction massive de la cohésion sociale en Europe que ce soit dans les grandes métropole ou les territoires en déprise. En 10 ans les prix du logement sont revenus au plus haut et flirt de nouveaux avec ceux des 2008 juste avant la crise des subprimes. En 10 ans nous avons donc perdu de nouveau la mémoire et la raison !

Nous devons, et c'est essentiel, convaincre et faire admettre que le logement est un bien commun, notre bien commun, qu'à ce titre il ne peut être considéré comme un bien quelconque. Plus que jamais il doit être protégé des excès des logiques marchandes et des tentatives engagées de financiarisation.

Dans ce contexte si particulier de la montée des populismes en Europe et de l'expression d'un malaise sociale sans précédent en France, l'Europe se doit de redonner un sens clair à ses missions et à son action. En permettant à chaque État, en fonction de ses choix culturels, de mettre en pace des mécanismes de protection et de développer massivement une offre de logement abordable, l'Europe peut renouer avec l'image d'une institution porteuse d'espérance, proche de ses citoyens et leur problématique quotidienne.

Il nous faut donc continuer, inlassablement, à faire accepter l'idée que le logement n'est ni un coût, ni une dépense mais un simplement et réellement un investissement d'avenir au service des générations futures :

« Our homes are where Europe's future starts! ».

CEDRIC VANSTYVENDAEL,
PRÉSIDENT D'HOUSING EUROPE

USH Bruxelles

Une expertise reconnue et mobilisée par les institutions de l'Union

RAPPORTS AYANT MOBILISÉ OFFICIELLEMENT L'EXPERTISE DE L'USH BRUXELLES

- › **Commission européenne** : rapport « Vers une Europe des solidarités : le logement » publié dans la revue Europe sociale.
- › **Parlement européen** : rapports Delli « Le logement social un levier pour sortir de la crise », « Charte européenne du logement » des intergroupes services publics et urban-logement, expert auprès de l'intergroupe parlementaire « services publics » présidé par Françoise Castex.
- › **Conseil** : audition par les 27 ministres européens du logement lors du conseil informel logement de Marseille.
- › **Comité des Régions** : rapports Imane « Vers un agenda européen pour le logement », Lambetz « Les aides d'État aux SIEG », Destans « Les services sociaux d'intérêt général », Lafay « La place du logement dans la démarche sociale européenne ».
- › **Comité économique et social européen** : rapport Hencks « Les aides d'État aux SIEG », « Les services sociaux d'intérêt général ».
- › **Conseil de l'Europe – Assemblée parlementaire rapport Jacquard** « Résolution sur une politique dynamique du logement en Europe ».
- › **Nations-Unies – Commission économique pour l'Europe** « Guide opérationnel pour la mise en place d'une politique de logement social ».

Suivez notre action sur les réseaux sociaux



LAURENT GHEKIERE
DIRECTEUR DES AFFAIRES EUROPÉENNES
@LAURENTGHEKIERE
LAURENT.GHEKIERE@UNION-HABITAT.ORG



CARINE PUYOL
RESPONSABLE DE MISSIONS
@CARINEPUYOL
CARINE.PUYOL@UNION-HABITAT.ORG



VIRGINIE TOUSSAIN
RESPONSABLE JURIDIQUE
@VIRGTOUSSAIN
VIRGINIE.TOUSSAIN@UNION-HABITAT.ORG



USH-BRUXELLES
@USH_BRUXELLES
#LOGEMENTABORDABLEUE
#INVESTEUHLM
#EUROPEENNES2019

Les dossiers gérés Cohésion, Climat, Énergie, Démographie, Agenda urbain, EFSI, ESIF, BEI.

Relations Parlement Commissions parlementaires : développement régional, budgets, emploi-affaires sociales, industrie-recherche-énergie, Intergroupes parlementaires : Urban, Vieillessement actif, solidarité intergénérationnelle, politique familiale, investissement de long terme et réindustrialisation.

Les dossiers gérés SIEG, Aides d'Etat, Compensations de service public, Bâle III, Directive services, Marchés publics, Taux réduits de TVA, Socle des droits sociaux de l'UE, Intégration des migrants, Semestre européen.

Relations Parlement Commissions parlementaires Affaires économiques et financières, Marché intérieur et protection des consommateurs, Affaires juridiques, Sous-Commission des Droits de l'homme, Intergroupe parlementaire « service public-bien commun ».



UNION NATIONALE DES FÉDÉRATIONS D'ORGANISMES HLM

Bruxelles : Square de Meeus 18 - B-1050 Bruxelles

Paris : 14, rue Lord-Byron - 75384 Paris Cedex 08

www.union-habitat-bruxelles.eu